

Etude co-voiturage des arbitres

Commande politique

- La FFBB dans le cadre de son engagement à réduire l'empreinte carbone de ses activités, se doit de réduire les déplacements liés à ses compétitions.
- Cet engagement concerne bien évidemment l'organisation des championnats, mais aussi les déplacements des acteurs du jeu que sont les arbitres.
- Le Bureau Fédéral a donc sollicité la Commission des Finances pour, via le co-voiturage des arbitres, réduire le nombre de kilomètres effectués par les arbitres.

Principes génériques

- L'étude ne vise qu'à réduire le nombre de kilomètres effectués par les arbitres sur les championnats. Il est convenu de conserver, au global, la même enveloppe économique du coût de l'arbitrage pour les clubs.
- Cette étude vise également à permettre de revaloriser les indemnités liées à l'arbitrage.
- Enfin le modèle proposé pour les arbitres vise à être, à terme, duplicable aux OTM.
- La mise en œuvre d'une période test va être réalisée sur un panel d'arbitres, volontaires, répondant à des critères géographiques précis.

Méthodologie de travail

- **Temps 1**

- A partir des données de l'ensemble des rencontres de NM3 de la saison 2022-2023, proposer une mise en œuvre de co-voiturage, en sollicitant des pools d'arbitres géographiquement proches

- **Temps 2**

- Faire valider les principes génériques du co-voiturage par le Bureau Fédéral

- **Temps 3**

- Présenter ces principes au public des arbitres et des répartiteurs et solliciter des arbitres volontaires pour une première expérimentation sur une saison (2024-2025). Mener un retour d'expérience au cours de la saison visant à étendre ces principes la saison suivante (2025-2026)

Analyse des données

Nombre de rencontres	Nombre de Km parcourus	Montant des indemnités Km versées	Moyenne des Km / match / arbitre	Montant moyen perçu par match / arbitre
3640	847 668 Km	322 113,84 €	233 Km	158,49 € (88,49 + 70)

Totalité des rencontres de NM3

Moyenne des Km / match / arbitre

Somme moyenne perçue

Base de référence pour les exemples suivants: 14 rencontres sur une saison, soit une somme totale perçue de 2218,86 €

Analyse des données

	Nombre de matches		Moyenne Km / match
D	15	matches	293
K	14	matches	306
G	12	matches	185
B	16	matches	166

Cas de 4 arbitres de deux zones différentes

Disparités importantes de la moyenne des km entre deux zones

Sujet non traité dans cette étude, mais qu'il conviendra d'intégrer dans une réflexion à moyen terme

Règles appliquées pour proposer des options de formule de co-voiturage

- Identification d'un pool d'arbitres qui s'engagent à arbitrer ensemble sur les rencontres
- Objectif de retrouver, au final avec co-voiturage appliqué, un « Montant total perçu » identique
- Chaque arbitre réalise 50% des déplacements avec son véhicule, percevant de fait les indemnités kilométriques
- L'arbitre co-voituré ne perçoit aucune indemnité kilométrique
- L'arbitre utilisateur de son véhicule récupère, à son domicile, son collègue. Ces kilomètres supplémentaires sont indemnisés au même taux

Exemple 1

Hypothèses: indemnité = 70€, Km = 0,38€

Montant variant suivant distance

Introduction d'une « compensation empreinte carbone »

Montant indemnité match		70,00 €				
Montant compensation empreinte carbone		<150km	32,00 €	>150km	50,00 €	
Moyenne Km supplémentaires 7,8						
Moyenne par arbitre, par match, km perçues	Moyenne du nombre de rencontres officiées	Nombre de Km suppl. (domicile / domicile)	Moyenne montant Km suppl. par match et par arbitre	Montant de l'indemnité de rencontre	Montant compensation empreinte carbone	Montant moyen total perçu
44,25 €	14	7,8	2,96 €	70,00 €	41,00 €	2 215,00 €

Arbitrairement Km / 2 par rapport à situation de référence

Exemple 2

Hypothèses: indemnité = 78€, Km = 0,40€

Et réduction de la distance moyenne de 10km (106 vs 116)

Maintien d'une « compensation empreinte carbone »

Montant variant suivant distance

Montant indemnité match		78,00 €				
Montant compensation empreinte carbone		<150km	28,00 €	>150km	42,00 €	
Moyenne Km supplémentaires 7,8						
Moyenne par arbitre, par match, indemnités km perçues	Moyenne du nombre de rencontres officiées	Nombre de Km suppl. (domicile / domicile)	Moyenne montant Km suppl. par match et par arbitre	Montant de l'indemnité de rencontre	Montant compensation empreinte carbone	Montant moyen total perçu
42,40 €	14	7,8	3,12 €	78,00 €	35,00 €	2 219,28 €

Nouveau montant de l'indemnité de rencontre

Nouveau montant de l'indemnité kilométrique

Comparatif

	Nbre de rencontres	Km parcourus	Coût du carburant (8l / 100 km et 1,80€ / l)	Somme perçue	Marge
Saison 2022-2023	14	3262 Km	469,72 €	2 215,00 €	1 745,28 €
Saison 2024-2025	14	1593 km	229,39 €	2 219,28 €	1 989,89 €

Analyse

+

- Répond à la commande politique avec une solution lisible et conforme à nos dispositions financières
- Garantit aux arbitres un montant financier identique à celui avec principes actuels
- Pas d'impact sur l'indemnité de match. Equité entre tous les arbitres ceux optant pour le co-voiturage et les autres
- Possibilité ultérieure de jouer sur 4 leviers (distance, indemnité match et indemnités trajet) contre 2 à date
- 3 des leviers rendent moins impactant le sujet distance

-

- Impose un développement FBI, difficilement accessible en 2024-2025
- Conduite du changement auprès des arbitres et des répartiteurs
- Impose une harmonisation des distances dans les différents secteurs